

PAR COURRIEL

Programme de stabilisation des berges du
lac Saint-Jean 2017-2026

6211-02-0b2

Québec, le 22 juin 2017

Monsieur Jean-François Gauthier
Rio Tinto
100, St-Joseph, bureau 104
Alma (Québec) G8B 7A6

Objet : Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 9,10 et 11 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires et vous soumet les questions suivantes :

Le scénario M prévoit la possibilité que le niveau du lac Saint-Jean atteigne 17 pieds, selon l'échelle de Roberval, pour une période maximale de 4 jours au printemps, à l'intérieur d'une fenêtre dans laquelle le niveau pourra dépasser 16,5 pieds sur une période maximale de 12 jours, incluant la montée et la descente requises.

1. Quels sont les avantages ou inconvénients hydrauliques pour Rio Tinto Alcan résultant de cette possibilité, notamment pour la production hydroélectrique par rapport au mode actuel de gestion?
2. Comment cette possibilité permet-elle de réserver de l'eau, tant dans le lac que sur la rivière Péribonka, afin de mieux stabiliser le niveau du lac en période estivale, notamment en considérant que le niveau minimal de 14 pieds serait conservé jusqu'au 7 septembre plutôt que jusqu'au 1^{er} septembre?
3. Par rapport au mode de gestion actuel, quel est l'impact sur le marnage printanier (juin-juillet)?

4. Dans son rapport de 1985, le BAPE rapportait à la page 6.5 l'importance « de maintenir un marnage d'environ 2 pieds au printemps pour favoriser la création en rives de zones de végétation propres à la reproduction de différentes espèces » et notait à la page 6.6 qu'il fallait ne pas trop étaler la durée de la pointe de la crue (2 semaines environ et pas plus de 3 semaines), c'est-à-dire chercher à abaisser le plus rapidement possible le niveau maximal pour atteindre ce marnage. Quelle est la position de Rio Tinto à ce sujet?

Le scénario M prévoit que le niveau minimal de 14 pieds soit maintenu du 24 juin au 7 septembre, et que le niveau soit progressivement abaissé pour atteindre 13 pieds le 21 septembre.

5. Quelles sont les avantages ou inconvénients hydrauliques pour Rio Tinto Alcan résultant de cet engagement, notamment pour la production hydroélectrique en période estivale par rapport au mode actuel de gestion?
6. Quel en est l'impact sur la probabilité que le niveau minimal de 14 pieds en période estivale ne soit pas respecté en juillet et en août par rapport au mode de gestion actuel?
7. Comment cela amène-t-il à modifier la gestion des réservoirs situés sur la rivière Péribonka?

Des participants à l'audience publique souhaitent que ce mode de gestion de fin d'été soit prolongé jusqu'au quatrième samedi de septembre, soit entre le 22 et le 28 septembre selon le calendrier.

8. Quel serait l'impact de ce prolongement sur le niveau minimal de 14 pieds en juillet et en août?
9. Quel serait l'impact de ce prolongement sur la production hydroélectrique?

10. Selon le DQ7.1.1, réponse de Rio Tinto à la question 8 de la commission, avec le scénario M, il semblerait qu'il y a une possibilité faible que le niveau de 15,5 pieds soit dépassé après le 1^{er} octobre avec une possibilité maximale et significativement plus élevée le 1^{er} novembre, étant donné que la crue d'automne peut parfois être importante sur le bassin versant du lac Saint-Jean. Expliquer si le fait d'avoir un niveau minimal de 13 pieds le 28 septembre à ce moment pourrait entraîner ou non un risque accru que le niveau du lac Saint-Jean dépasse 15,5 pieds?
11. Dans le territoire couvert par le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026, vous évaluez le recul des berges du lac Saint-Jean à 2 m/an entre 1926 et 1964, à 0,9 m/an entre 1964 et 1981 et à 0 m/an entre 1990 et 2015 (PR5.2.1, p. 3).
12. Veuillez produire un tableau qui détaille ces reculs moyens par segments jusqu'en 2015, en ajoutant la période de 1981 à 1990 (dans le rapport du BAPE de 1985, p. 4-7, il est mentionné d'un tableau comprenant 127 segments et d'une figure qui en contient 164).

Le tableau 5-1 de l'étude d'impact (PR3.1, p. 5-13) indique que le poids annuel des sédiments provenant des principaux tributaires du lac Saint-Jean, qui représentent 90 % de ses apports en eau, est de 621 275 tonnes métriques, ce qui équivaut à 248 032 m³. Par contre, dans le texte il est mentionné que le poids annuel global des sédiments de l'ensemble des affluents est de 690 000 tonnes métriques, équivalent à 248 000 m³.

13. Veuillez confirmer l'exactitude de ces différents chiffres.

Au regard des données historiques de niveau d'eau du lac Saint-Jean pendant la crue printanière, la crue de 2017 a été très forte.

14. Pendant combien d'heures le niveau du lac Saint-Jean a-t-il dépassé respectivement 15,0, 16,0, 16,5, 17 et 17,5 pieds selon l'échelle de Roberval?
15. Quel a été le niveau maximal atteint?

16. Quelle est l'influence des données de la crue de 2017 sur les probabilités d'occurrence et de dépassement des niveaux d'eau présentées dans le document DA11? Si l'influence est non négligeable, la commission estime pertinent que vous refassiez les graphiques pour la période printanière qui s'étend du 10 mai ou 23 juin de chaque année en ajoutant les données de la crue printanière de 2017. La commission souhaite recevoir cette information le plus tôt possible après le 23 juin 2017.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le **28 juin prochain**, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Caroline Cloutier
Coordonnatrice du Secrétariat de la commission